



Un organisme du gouvernement de l'Ontario

Frais, dates et mises à jour

Fiche de renseignements 2024

Céréales et oléagineux plantés à l'automne

Mises à jour

Près de la moitié des agriculteurs déclarent maintenant leurs superficies en ligne – l'avez-vous fait aussi?

Au printemps dernier, plus d'agriculteurs que jamais ont tiré avantage de la facilité et de la rapidité de la déclaration en ligne en allant à l'adresse agricorp.com/superficie. La date limite pour déclarer les superficies de céréales et d'oléagineux plantés à l'automne est le **8 novembre**.

Tirez-vous avantage de la couverture pour les semences génalogiques?

La couverture pour la production de semences génalogiques est une option unique de gestion des risques qui est offerte aux agriculteurs qui cultivent du blé d'hiver destiné à la production de semences génalogiques. Cette couverture comprend une garantie de germination ainsi que des options de prix plus élevés. Apprenez-en plus sur agricorp.com.

Taux

Renseignements sur les primes

Les taux de prime de base pour l'Assurance-production sont fixés annuellement afin de refléter des facteurs comme le rendement antérieur du régime, les changements au prix d'indemnisation et le montant de la Caisse d'assurance des produits agricoles de l'Ontario. Les gouvernements fédéral et provincial versent des contributions représentant jusqu'à 60 % des primes et paient la totalité des frais d'administration liés à la prestation du programme.

Calcul de la prime

Prime = nombre d'acres × taux de prime de base × (remise de prime ou surprime)

Remises de prime et surprimes : Si vous adhérez à un régime d'Assurance-production depuis plus d'un an, votre taux de prime peut faire l'objet d'une remise de prime ou d'une surprime, selon votre dossier de demandes d'indemnisation. L'information relative à votre remise de prime ou à votre surprime sera incluse dans votre *Avis de renouvellement*.

Produit agricole	Prix d'indemnisation	Prix d'indemnisation maximal de la couverture de replantation (\$/acre)	Taux de prime de base par niveau de garantie (\$/acre)			
			75 %	80 %	85 %	90 %
Blé tendre blanc d'hiver	Variable	128,00	5,25	6,71	9,21	12,59
	7,50 \$/bu	128,00	4,17	5,34	7,33	10,02
Blé tendre rouge d'hiver	Variable	128,00	5,76	7,26	9,49	12,56
	7,20 \$/bu	128,00	4,61	5,81	7,59	10,05
Blé de force blanc d'hiver	Variable	128,00	6,77	8,45	11,29	15,33
	8,30 \$/bu	128,00	5,44	6,79	9,07	12,32
Blé de force rouge d'hiver	Variable	128,00	7,62	9,82	11,88	15,24
	7,90 \$/bu	128,00	6,08	7,83	9,47	12,16
Blé d'hiver biologique	14,60 \$/bu	159,00	21,42	26,51	36,47	50,00
Blé d'hiver destiné à la production de semences génalogiques	Variable	128,00	5,99	7,55	9,87	13,07
Canola d'hiver Orge d'hiver	Les taux de prime et les prix d'indemnisation seront établis pour ces produits agricoles avec ceux des céréales de printemps et du canola en février 2024.					
Épeautre d'hiver biologique	0,62 \$/kg	173,00	15,63	19,24	23,17	29,63

Dates 2024

Responsabilités	Blé d'hiver et épeautre d'hiver biologique	Orge d'hiver ¹	Canola d'hiver ²
Souscription d'une couverture (nouveaux clients), ajout ou retrait de produits agricoles et modification d'une couverture existante (p. ex. niveaux de garantie, prix d'indemnisation et autres options de couverture)	8 novembre 2023	8 novembre 2023	8 novembre 2023
Déclaration des superficies finales	8 novembre 2023	8 novembre 2023	8 novembre 2023
Paiement de la prime	22 novembre 2023	10 juillet 2024	10 juillet 2024
Déclaration des rendements	1 ^{er} septembre 2024	31 octobre 2024	31 octobre 2024

¹ L'orge d'hiver est assurée avec les céréales de printemps ou l'orge.

² Le canola d'hiver est assuré avec le canola de printemps.

Sauf erreurs ou omissions.

Agricorp se réserve le droit de faire des corrections en cas d'erreurs ou d'omissions. Pour des obligations juridiques précises concernant l'Assurance-production, consultez le *Contrat d'assurance : Conditions générales*. Pour de l'information sur la collecte de renseignements et le traitement de dossiers, reportez-vous à la section E des *Conditions générales*.

Pour nous joindre

1 Stone Road West
 C. P. 3660 succ. Centrale
 Guelph ON N1H 8M4
 1 888 247-4999
 Téléc. : 1 519 826-4118
 ATS : 1 877 275-1380
contact@agricorp.com
agricorp.com

English version available.
 Formats accessibles disponibles.



Partenariat canadien pour
 une agriculture durable

